



DISCRIMINATIONS

Depuis l'interdiction de l'abaya, des élèves humiliées et déjà des dérives

Plusieurs témoignages et documents recueillis par Mediapart montrent que des chefs d'établissement ne se contentent pas de refuser les élèves se présentant avec des abayas. Des parents dénoncent des « humiliations » et « une véritable stigmatisation ».

David Perrotin - 7 septembre 2023 à 20h38

Il y a ces chiffres que le ministre de l'éducation Gabriel Attal annonce fièrement et que les médias reprennent en chœur : au moins 298 élèves se sont présentées en abaya lors de cette rentrée scolaire et 67 auraient refusé de la retirer. Mais derrière ces données, il y a la parole des personnes concernées bien souvent absente du débat médiatique, et des dérives que Mediapart a pu documenter.

Plus d'une dizaine de témoignages pointent ainsi la « police du vêtement », dénoncée par certaines familles, qui a été mise en place dans certains établissements. Dans plusieurs cas, ce ne sont pas seulement des abayas ou des qamis qui sont prohibés ([lire le parti pris de Carine Fouteau](#)). Notre enquête montre que des élèves présumées musulmanes sont refusées parce qu'elles portent d'autres vêtements qui ont pour seul défaut d'être trop « couvrants » ou trop amples.

Comment s'habiller pour la rentrée ? Aminata*, 17 ans, y a longuement réfléchi avant d'arriver devant son lycée de la région parisienne mercredi matin. « J'ai mis une jupe en jean, un T-shirt blanc rentré à l'intérieur et un kimono par dessus. J'étais sûre que tout irait bien », raconte la jeune fille à Mediapart. Elle a d'abord passé le filtre des surveillants à la porte de l'établissement, avant qu'un autre responsable ne lui demande finalement de le suivre. Elle refuse. « Deux hommes sont arrivés vers moi et m'ont barré

le passage avec leurs bras pour que je ne puisse plus avancer. J'ai dû les suivre pour m'entretenir avec des "référents laïcité". » Elle leur explique qu'il ne s'agit pas pour elle de « montrer sa religion en s'habillant ainsi ». Eux estiment qu'elle contrevient à l'interdiction en vigueur.

Dans cette [note de service](#) largement commentée depuis, le « port de tenues de type abaya ou qamis » n'est plus toléré. Depuis quinze jours, le gouvernement défend ce texte [controversé](#) et jure que cela ne concerne que ces deux vêtements qui auraient « *incontestablement une dimension religieuse* ».

« J'ai ensuite été convoquée par le proviseur et j'ai expliqué pourquoi cela n'avait rien à voir avec une abaya mais il n'a rien voulu entendre. Soit je retirais mon kimono, soit je devais rentrer chez moi et louper ma rentrée », poursuit Aminata, qui a opté pour la seconde injonction. « Pour les jours suivants, je suis à deux doigts de leur envoyer une tenue choisie à l'avance par mail pour qu'ils la valident ».

Lors de sa rentrée en seconde, Assma*, 14 ans, a d'abord été questionnée par son proviseur à l'entrée de son lycée du sud de la France. Un véritable interrogatoire. « Il m'a demandé si ma tenue avait une connotation religieuse, j'ai dit que non. Il m'a aussi questionnée sur mon collier car le pendentif est une lune, puis m'a laissée entrer. » C'est finalement un professeur qui aurait décidé que sa tenue noire – col en V et pantalon large – était proscrite. La jeune fille a expliqué qu'elle « ne portait même pas le voile » et qu'elle « aimait juste cette tenue ». En vain. Elle est invitée à rendre des comptes devant la conseillère principale d'éducation (CPE).

« La CPE m'a dit que c'était assimilé à quelque chose de religieux et a convoqué ma mère. Elles ont discuté pendant que je pleurais et j'ai finalement pu aller en classe très en retard, raconte-t-elle, encore émue. C'était très humiliant car quand je suis arrivée en classe avec la même tenue, le professeur ne m'a pas crue et a rappelé la CPE pour qu'elle confirme que je pouvais rester. Tout ça s'est passé devant tous mes nouveaux camarades. » À la fin de cette première

journee, le professeur en question serait revenu la voir pour détailler ce qu'elle devait plutôt choisir pour se vêtir : « *Il m'a dit que je pouvais rester pudique en mettant des habits à la française.* »

Pour Yasmine*, 14 ans, l'histoire est similaire. Lors de sa rentrée en classe de seconde, son établissement de la région parisienne a tiqué sur son pantalon beige et sa tunique blanc cassé. « *Le proviseur lui a demandé si elle savait ce que voulait dire le mot laïcité et lui a expliqué que sa tenue allait à l'encontre de ce terme* », raconte sa mère, assistante de direction.

Le proviseur lui aurait dit qu'elle ne pouvait plus revenir comme cela la prochaine fois. « *Sa tenue n'avait rien de connoté religieusement. Elle était coiffée librement, elle avait des bijoux, elle était très coquette. J'ai été stupéfaite* », ajoute sa mère, qui ne comprend pas pourquoi il lui a été dit « *de porter des vêtements pas larges* ». « *Elle vit très mal les choses. Elle pleure encore, accuse la famille de Yasmine. Ils vont juste dégoûter les gamins d'aller à l'école, alors que c'est une bonne élève.* »

Des jupes, des robes et des kimonos interdits

Dans d'autres cas rapportés par la presse ou sur les réseaux sociaux, des jeunes filles visées ont été tout simplement renvoyées chez elles. C'est le cas de deux élèves habillées en robes blanche et colorée à Nanterre, d'une autre en pull et pantalon blancs à Lyon ou de deux autres à Grande-Synthe. Pour ces dernières, l'affaire révélée par BFMTV a été l'occasion pour la chaîne de livrer une interview particulièrement sexiste et indécente. Dans tous ces cas, les tenues visées n'étaient pas des abayas.

À Nice, par exemple, Sonia*, 16 ans, a été « *choquée* » de lire dans la presse une partie de son histoire. « *Hier, dans la ville de Nice, nous avons eu deux cas d'élèves connues du lycée en question qui se sont vu refuser l'accès à la classe* », expliquait la rectrice de la région à BFMTV, avant de prétendre que l'interdiction de « *ce type de tenue est interdit depuis toujours puisqu'elle est interdite depuis la loi de 2004* ». Dans Var Matin, le rectorat a également précisé avoir invité la famille à se présenter au lycée pour que les raisons de la décision prise lui soient expliquées. « *À notre*

connaissance les parents n'ont pas donné suite à notre proposition. »

« *Faux* », rétorque sa mère, conseillère d'insertion professionnelle. Dans un mail qu'elle a envoyé au proviseur de l'établissement et consulté par Mediapart, elle résumait d'ailleurs la situation après avoir échangé téléphoniquement avec lui. « *Lors de sa rentrée scolaire qui a eu lieu hier, ma fille, qui portait alors une jupe plissée et une chemise, a été convoquée concernant sa tenue, jugée alors par vous et l'équipe qui vous accompagnait, ostentatoire. J'en ai été informée par message vocal et vous ai rappelé dès que possible* », peut-on lire dans ce courrier. « *Vous m'avez répondu trouver la jupe trop couvrante. Je vous ai demandé de m'expliquer sur quels critères vous vous basiez pour affirmer cela. Je n'ai pas eu de réponse, simplement que c'était à vous d'en juger* », ajoutait-elle, avant de solliciter un retour écrit et une « *demande d'entretien* ».

« *Je ne comprends pas pourquoi ils ont refusé la tenue de ma fille et l'ont traitée ainsi. Elle a pleuré toute la soirée du lundi* », dénonce-t-elle. « *Moi je ne porte pas le voile mais elle a décidé de le porter l'an dernier et a remplacé ses jeans par des tenues plus amples. Ce ne sont pas des abayas, alors pourquoi elle n'a pas pu faire sa rentrée comme tout le monde ?* », s'interroge la mère de Sonia, qui dit toujours attendre une réponse à son courrier. Elle ne digère pas non plus les propos du proviseur qui lui aurait suggéré de « *mettre sa fille dans le privé* ». « *Avec 1 800 euros pour élever seule mes trois enfants, je n'ai pas les moyens. Et cela veut dire quoi de proposer ça ?* »

Mardi, c'est Alicia*, 16 ans, qui a raté sa rentrée en classe de première et a dû attendre que sa mère interrompe son travail pour venir la chercher. En cause : son jean, son débardeur blanc et surtout son kimono bleu.

Devant la CPE, sa mère explique que c'est du « *zèle* » et qu'il y a une « *surinterprétation de la circulaire du gouvernement* ». « *Je n'ai pas apprécié qu'ils inventent une nouvelle interdiction et surtout qu'ils humilient ma fille en l'interpellant devant tous les élèves. Elle s'est sentie vraiment mal* », explique-t-elle. Résultat ? « *Elle n'y retournera pas, et j'essaie désormais de la faire changer de*

lycée », précise sa mère, qui a depuis alerté le rectorat.
« J'ai hésité à courber l'échine et à lui faire changer de tenue, mais je trouve cela proprement inacceptable. Je ne peux pas accepter une telle injustice. C'est une traque, non pas des abayas, mais des élèves musulmanes. »

Comme de nombreux parents interrogés, elle ne comprend pas ce qui est véritablement interdit. *« On applique la laïcité ou on souhaite plutôt stigmatiser les musulmans ? »*

Mardi, à Paris, Hassina*, 14 ans, et sa demi-soeur ont fait leur rentrée dans un lycée parisien. La première a été renvoyée chez elle quand la seconde a pu aller en cours. La première était vêtue d'un large pull et d'un large pantalon bleus, quand la seconde y est allée en leggings.
« L'établissement a dit à ma fille que ses vêtements représentaient une atteinte à la laïcité et elle a été renvoyée à la maison », témoigne son père, qui dénonce *« une grave discrimination »*. *« Elle ne porte pas le voile, ils n'ont pu que s'appuyer sur son nom pour estimer que son vêtement était religieux. »* Et d'enchaîner : *« Ce qui est dingue, c'est que nous, ses parents, la laissons s'habiller comme elle veut. C'est un proviseur qui vient imposer une police du vêtement et qui tient le rôle de physionomiste, comme si c'était une boîte de nuit. »*

Des filles repérées lorsqu'elles retirent leur voile

Sandra*, enfin, 18 ans, n'a pas non plus passé le barrage de son établissement d'Île-de-France. Devant son pantalon noir, son T-shirt et sa longue veste beiges, le proviseur y aurait aussi vu une abaya. *« Comme j'ai refusé de me changer, j'ai totalement raté ma rentrée. Ils ont exigé que je retourne chez moi sans même que je puisse récupérer des documents ou mon planning »,* déplore l'élève. Sur la base de quoi ses vêtements étaient-ils jugés ostentatoires ? *« La CPE m'a vue retirer mon voile avant d'entrer dans le lycée »,* présume Sandra, qui y voit *« un pur délit de faciès »*.

Lors d'une procédure entamée par l'ADM mardi devant le Conseil d'Etat, l'association, qui demandait à l'institution de suspendre cette interdiction, a finalement perdu. Ce jeudi, le juge des référés du Conseil d'Etat a en effet rejeté leur référé, estimant que l'interdiction du port de ces

vêtements ne portait pas *« une atteinte grave et manifestement illégale à une liberté fondamentale »*. Lors de cette audience racontée par Mediapart, le représentant du ministère de l'éducation avait longuement insisté sur deux points, pourtant démentis par les témoignages récoltés par Mediapart.

Le dialogue et le suivi pédagogique étaient supposés être systématiquement privilégiés et aucun élève n'était censé être purement et simplement renvoyé sans informations ni documents pédagogiques chez lui.

Surtout, l'interdiction était supposée parfaitement claire et le gouvernement jurait ne pas avoir besoin d'apporter de précisions sur les vêtements véritablement interdits. Rien ne serait *« arbitraire »* et les établissements sauraient parfaitement ce qu'est une abaya, expliquait le directeur juridique du ministère mardi.

Ces multiples cas montrent l'inverse. Dans un enregistrement que s'est procuré Mediapart, une responsable de vie scolaire d'un établissement explique d'ailleurs très clairement à un parent que les abayas ne sont pas les seuls vêtements interdits. *« Les kimonos ne sont pas acceptés »,* dit-elle notamment, sans être capable de préciser ses critères d'appréciation.

Interrogé pour comprendre ce qui était véritablement proscrit, le ministère de Gabriel Attal nous a renvoyés vers la note de service. Qu'a-t-il à dire sur ces nombreuses jeunes filles contraintes d'interrompre leur rentrée scolaire et le suivi pédagogique qui va avec ? Auprès de Mediapart, la Rue de Grenelle élude : *« Si "nombreuses" correspond aux 67 élèves rentrées chez elles lundi, l'objectif des établissements est de toujours maintenir le dialogue pour permettre un retour rapide en classe des élèves concernées. »*

Mercredi, Mediapart se demandait comment le personnel éducatif allait s'y prendre pour différencier une abaya d'une robe longue ordinaire. *« Ils risquent de se référer, plus ou moins consciemment, à l'idée qu'ils se font de l'identité religieuse des jeunes femmes, de la couleur de leur peau ou de la consonance de leur nom, autrement dit cela pourrait se traduire par des pratiques discriminatoires »,* écrivions-nous. Nous y sommes.

David Perrotin

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart - 127 avenue Ledru-Rollin, 75011 Paris.
RCS Paris 500 631 932. Numéro de CPPAP : 1224Y90071 - Directeur de la publication : Edwy Plenel